

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-4-2-1

Séance du vendredi 12 mars 2010

### **AIDE A L'HOTELLERIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'attribuer :
  - ✓ une aide plafonnée à 40 767,50 € à la SA « Hôtel Restaurant Au Cheval Blanc » à BALDERSHEIM, selon la fiche de présentation annexée au rapport,
  - ✓ une aide de 19 761 € à la Sàrl « Hôtel de la Poste » au BONHOMME, selon la fiche de présentation annexée au rapport,
  - ✓ une aide de 11 500 € à l'Eurl « La Tête des Faux » au BONHOMME, selon la fiche de présentation annexée au rapport,

- d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base de la convention-type approuvée par la délibération de la Commission Permanente n° 2010-3-2-1 du 26 février 2010 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241, du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**« Hôtel Restaurant LA POSTE »**  
*68650 LE BONHOMME*

## CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

---

**PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS :** M. & MME PETITDEMANGE

**STATUT JURIDIQUE :**                   **Fonds :** Sàrl « Hôtel de la Poste »  
   **Murs :** Sàrl « Hôtel de la Poste »

**FORMATION / EXPERIENCE**       M. PETITDEMANGE a commencé à travailler à l'Hôtel de la Poste en  
**PROFESSIONNELLE:**                   1983, puis en a pris la gérance en 1995.

### CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

L'hôtel de la poste dispose de 23 chambres classées 2 étoiles depuis 1989 et de 2 salles de restaurant offrant au total une capacité de 100 couverts. Membre des Logis de France (3 cheminées / 2 cocottes), l'établissement est également référencé dans le guide du Routard et possède les labels « qualité tourisme » et « Tourisme et Handicap » (mental et moteur).

Accueillant quasiment exclusivement une clientèle de loisirs, pour moitié française, l'établissement connaît depuis 10 ans une augmentation continue de son taux d'occupation annuel qui était de l'ordre de 55% en 2007 et 2008 et supérieur à 60% en 2009.

L'entreprise emploie 11 salariés dont 10 à temps plein et 1 à temps partiel, ainsi que 2 apprentis.

L'établissement disposant de 6 chambres accessibles pour les personnes à mobilité réduite est connu pour sa spécialisation dans ce domaine et accueille régulièrement des groupes de personnes handicapées.

Il propose par ailleurs une piscine et un sauna.

## PROJET

---

### DESCRIPTION :

Le projet présenté concerne principalement la création d'une véranda à ossature bois pour le service du petit déjeuner (réalisé à l'arrière du bâtiment dans le jardin), ainsi que la réalisation d'améliorations qualitatives en termes acoustiques et énergétiques (isolation, double vitrage, volets roulants) et des mises aux normes sécurité et accessibilité. Les travaux d'isolation s'inscrivent dans la suite d'une étude énergétique menée dans la perspective de l'installation d'une chaudière à bois dans une phase ultérieure.

### OBJECTIF :

Situé en bordure de la route menant au col, l'établissement souffre du passage quotidien de 1500 camions. Le développement d'espaces sur l'arrière du bâtiment et l'isolation acoustique des chambres sont donc une priorité pour apporter plus de confort à la clientèle.

**EMPLOIS CREEES :**       Le projet n'aura aucune incidence en termes d'emplois.

**MAITRE D'OUVRAGE :**       **Sàrl « Hôtel de la Poste »**  
**& BENEFICIAIRE DE**        APE : 5510Z Hôtels et hébergement similaire  
**LA SUBVENTION :**         SIRET : 915 620 298 00017  
  Gérant : M. Denis PETITDEMANGE  
  Siège social : 76 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algérien  
  68650 LE BONHOMME

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** janvier 2010 à avril 2010

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 209 061€

Montant H.T. éligible : 158 087 € (dont 8 300 € HT d'honoraires)

**Détail des investissements éligibles :**

- Création d'une véranda à ossature bois
- Travaux d'isolation phonique et thermique
- Mises aux normes
- Honoraires architecte

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Autofinancement / Emprunt	150 000 €
Région Alsace	19 761 €
Département 68	19 761 €
Europe (FEADER)	19 761 €
ANCV	?
TOTAL	209 283 €

Une demande de subvention a été faite auprès de l'ANCV sans préciser de montant spécifique, mais en indiquant les subventions d'ores et déjà sollicitées auprès de la Région, du Département et de l'Europe. Si une subvention est effectivement attribuée par l'ANCV, celle-ci permettra de réduire la part de l'emprunt.

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **SARL « Hôtel de la Poste »** une subvention de 39 522 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 158 087 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 19 761 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**

**PROGRAMMATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION**

2010	39 522 €
------	----------

## CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

---

**EXPLOITATION :** « Hôtel Restaurant Au Cheval Blanc » SA  
(Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :  
M. Jean LANDWERLIN)

**STATUT JURIDIQUE :** **Fonds :** Jean et Pierre LANDWERLIN  
**Murs :** Jean et Pierre LANDWERLIN

**FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :** 1968 : CAP cuisine  
1968 - 1970 : cuisinier dans divers restaurants de Paris  
1970 - 1980 : cuisinier au Cheval Blanc à Baldersheim  
Depuis 1980 : gérant de l'établissement

### CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

L'établissement dispose à ce jour de 95 chambres classées 3 \* et de 150 couverts répartis sur 2 salles. Adhérent aux Logis de France, l'établissement est référencé par le guide rouge Michelin et le Bottin Gourmand. Fonctionnant avec 43 salariés (dont 35 temps plein) il atteint un taux d'occupation de 58%.

## PROJET

---

### DESCRIPTION :

Le projet porte sur la rénovation, la modernisation et l'isolation acoustique de la salle petit-déjeuner, du bar, de la salle de restaurant et du sas d'entrée de l'établissement.

### OBJECTIF :

Ces travaux visent à assurer un accueil plus confortable et moins bruyant à la clientèle.

**EMPLOIS CREES :** Le projet n'aura pas d'incidence en termes de création d'emplois.

**MAITRE D'OUVRAGE :** « Hôtel Restaurant Au Cheval Blanc » SA  
APE : 5610A - Restauration traditionnelle  
SIRET : 319 671 749 00012

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** réalisation fin 2008 (demande de subvention en date du 9/07/2008)

### MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 715 739 €  
Montant H.T. éligible : 646 791 €

### Détail des investissements éligibles :

- Globalité du programme hors décoration et luminaires non intégrés

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement	634 204 €
Région Alsace	40 767,50 €
Département 68	40 767,50 €
Autres	0 €
TOTAL	715 739 €

#### AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la SA « Hôtel Restaurant Au Cheval Blanc » une subvention plafonnée à 81 535 €, compte tenu du montant attribué précédemment - cf. ci-dessous « Observations-remarques » - (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 646 791 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 40 767,50 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

#### OBSERVATION - REMARQUES

L'établissement a obtenu une subvention de 18 465 € en 2007, au titre du présent dispositif, pour la réalisation de travaux de mise aux normes et d'amélioration de 30 chambres (CPCG68 : 07/12/2007 – CPCRA : 03/12/2007) ; Ce montant a été pris en compte dans le calcul du montant plafonné de la subvention, le dispositif prévoyant un maximum d'aide de 100 000 € sur 3 ans.

## « Hôtel Restaurant LA TÊTE DES FAUX »

68650 LE BONHOMME

### CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

**PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS :** M. & MME ATZORI

**STATUT JURIDIQUE :** **Fonds :** Eurl « La Tête des Faux »

**Murs :** Sci « La Tête des Faux »

**FORMATION / EXPERIENCE  
PROFESSIONNELLE:**

Mme ATZORI est titulaire d'un CAP et d'un BEP Restaurant obtenus en 1991 au Lycée professionnel de Guebwiller. Depuis, elle a occupé de nombreux postes de chef de rang dans des établissements en Alsace et en Italie. Depuis octobre 2001 elle est directrice de l'Etape Hôtel à Colmar.

Monsieur ATZORI a pour sa part une expérience professionnelle dans la branche depuis 1987 et est propriétaire exploitant de la Tête des Faux depuis 2005.

**CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :**

La Tête de Faux est un petit établissement de 8 chambres classé 2 étoiles par arrêté préfectoral du 30 janvier 2007. Situé au pied des Vosges et à proximité de la Vallée de Kaysersberg, il constitue un point de départ idéal pour la randonnée.

Référencé dans le Petit Futé 2009 et dans le guide du Bottin Gourmand, l'établissement est partenaire du Passeport Gourmand.

Après travaux, une adhésion aux Logis de France est envisagée.

A ce jour l'exploitation est assurée en famille et l'entreprise n'emploie aucun salarié.

Le taux d'occupation est de 40% et l'établissement dispose d'un potentiel de développement important.

### PROJET

**DESCRIPTION :**

Les travaux présentés concernent la rénovation du restaurant, des chambres, mais également des espaces communs et des extérieurs, ainsi que des mises aux normes.

**OBJECTIF :**

Lors de la reprise de l'établissement en 2005 de nombreux travaux s'imposaient. Après des travaux d'urgence au niveau de la cuisine, ce n'est qu'en 2007 que les premiers aménagements ont pu être réalisés. La priorité a été mise sur le restaurant qui accueille désormais 30 couverts dans une salle coquette. La rénovation et la mise aux normes de la partie hébergement était indispensable pour poursuivre le développement de l'entreprise. L'état et le niveau d'aménagement des chambres nécessitaient une reprise totale pour offrir, tout en restant simple, un cadre agréable et coquet à l'image du restaurant.

**EMPLOIS CREEES :** Le projet n'aura aucune incidence en termes d'emplois.

**MAITRE D'OUVRAGE :** Eurl « La Tête des Faux »  
**& BENEFICIAIRE DE** APE : 5510Z Hôtels et hébergement similaire  
**LA SUBVENTION :** SIRET : 482 102 233 00012  
Gérant : M. Giorgio ATZORI  
Siège social : 102 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algérien  
68650 LE BONHOMME

**DEBUT/FIN DES TRAVAUX :** début 2007 à fin 2010

**MONTANT DES TRAVAUX :**

Montant total H.T. estimé à : 113 537 €

Montant H.T. éligible : 92 001 €

**Détail des investissements éligibles :**

- Rénovation de la salle de restaurant, des chambres, des espaces communs.
- Mises aux normes

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Autofinancement / Emprunt	79 037 €
Région Alsace	11 500 €
Département 68	11 500 €
Europe (FEADER)	11 500 €
TOTAL	113 537 €

**AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE**

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à l'**Eurl « La Tête des Faux »** une subvention de 23 000 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 92 001 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 11 500 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

**OBSERVATION - REMARQUES**

**PROGRAMMATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION**

2010	16 000 €
2011	7 000 €